





Bordereau de signature

DEC2017_0078



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/05/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/05/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-05-11)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2017_ 0078

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES N°2017/021 RELATIF A LA LOCATION-MAINTENANCE DE FONTAINES A EAU AVEC LA SOCIÉTÉ CHATEAU D'EAU.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 30-8°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de mettre des fontaines à eau à la disposition des agents municipaux travaillant à la Mairie principale, à la Mairie Annexe, au Centre Technique Municipal, à la Police Municipale, ainsi que des administrés se déplaçant en Mairies Principale et Annexe,

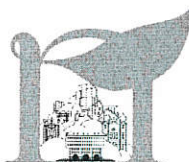
CONSIDÉRANT que la proposition de la société CHATEAU D'EAU, pour des fontaines filtrantes sur réseau d'eau, gamme Charme, constitue une offre économiquement et techniquement avantageuse,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats « Fournitures » et de l'unité fonctionnelle « Location-maintenance de Fontaines à eau », dont la valeur ne dépasse pas 25 000,00 euros H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société CHATEAU D'EAU S.A., sise 139 rue du Râteau - Parc des Damiers à LA COURNEUVE (93120), le marché public de fournitures n° 2017/021 relatif à la Location-Maintenance de fontaines à eau, pour

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2017_ **0073**
portant sur la conclusion du marché public n°2017/021

un montant annuel de 1 968,00€ H.T. (soit 2 361,60 € T.T.C.-TVA 20 %), comprenant la location de cinq appareils, les frais d'installation, l'entretien sanitaire, le changement de filtres et de kits sécurité, payable trimestriellement. Les consommables, le lot de 100 gobelets au prix de 1,20 € H.T. et la cartouche de gaz de 60,00 € H.T., sont facturés à la demande. Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an(1) à compter de la date de sa notification, renouvelable tacitement trois(3) fois par période annuelle, sans excéder quatre(4) ans.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 3 MAI 2017

Le Maire,



D. Vachez

Daniel Vachez.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	11 MAI 2017
Affiché le	11 MAI 2017
Notifié le	
Publié le	11 MAI 2017

2/2

